

Séance du 13-11-2018 : Les groupements d'employeurs

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 13/11/2018

Saisine liée : [GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS](#)

Revoir la Séance plénière du 13 novembre 2018

[Communications du Président Bernasconi.](#)

[Résolution sur les Etats généraux de la prévention des cancers. Téléchargez la résolution](#)

[Projet d'avis](#) rapporté par [Patrick Lenancker](#), au nom de la [section du Travail et de l'emploi](#), présidée par [Sylvie Brunet](#)

[Intervention de Muriel Pénicaud, ministre du Travail](#)

[Intervention des groupes](#)

[Vote](#)

Enoncer clairement les objectifs des groupements d'employeurs se résume souvent à se référer à une définition juridique. Mais cette formule originale d'emplois partagés est, avant tout, fondée sur l'initiative d'acteurs économiques qui mutualisent la création d'emplois et les risques qui lui sont attachés pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

Le Conseil économique, social et environnemental rappelle que ce projet d'avis fait suite à ses travaux conduits en 2002 sur le même sujet. Il recommande un suivi régulier des évolutions et de l'impact des groupements d'employeurs, tant sur le plan économique que social. Il reste attaché aux analyses et aux préconisations qu'il avait alors formulées en faveur de cette forme de dé-précarisation de l'emploi. Ce dispositif peut avoir des effets positifs sur le développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires. Il demeure néanmoins sous utilisé.

Par ce projet d'avis, le CESE se prononce clairement en faveur de la promotion de cet « outil pour la croissance et l'emploi » tout en engageant les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à prévenir toutes formes de dérives susceptibles de l'altérer.